

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2025

L'an deux mille ^{vingt-}cinq, le deux du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, à 20 heures, sous la présidence de Madame Maryse Duval, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Novembre 2025

Présents : 15

Maryse Duval, Bénard Didier, Biard Bruno, Decaux Denis, Dessaux Fabienne, Donne Joël, Lahaye Michel, Lefébure Amélie, Mme Lefebvre Florence, Lerat Jérémy, Ricard Charles-Henri, Mme Ricius Séverine, Simon Christine, Thomas Pierrick, Vasse Guillaume.

Absents et excusés :

Secrétaire de séance : M BIARD Bruno

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 16 septembre 2025.

DÉLIBÉRATION du 02/12/2025 - N°24
--

Autorisation donnée à Madame Le Maire pour ester en justice
--

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a été destinataire de deux invitations à comparaître devant le Tribunal Judiciaire de Dieppe dans le cadre d'exécution de travaux non autorisés par un permis de construire. (Procès-Verbal d'avis à victime d'une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et Avis à victime - Copj juge unique).

Considérant qu'il y a donc lieu d'autoriser Madame le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et de désigner l'avocat qui représentera la commune en justice,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Madame Le Maire à représenter la commune et à ester en justice devant le Tribunal Judiciaire de Dieppe,

AUTORISE et DESIGNE Maître ROTH Caroline dont le siège est sis 6 Rue Jule Ferry 76202 DIEPPE CEDEX, pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre de cette affaire,

AUTORISE Madame Le Maire à signer :

- la convention d'honoraires avec l'avocat,
- Et tous documents nécessaires dans le cadre de ces instances.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION du 02/12/2025 - N°25

Achat d'un défibrillateur aux abords de la salle des fêtes

Madame le Maire présente des devis (Schiller France SAS, Signalfast) pour l'achat d'un défibrillateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide l'achat du défibrillateur auprès la Société Schiller, pour un montant de 1 818.24€ TTC soit 1 515.20 € HT et charge Mme Le Maire de constituer un dossier de subvention auprès du Département.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 02/12/2025 - N°26

Mode de chauffage Logement des Acacias

Compte tenu de la vétusté de la chaudière fioul (pannes à répétition) qui alimente les logements des Acacias et une salle de réunion, l'assemblée municipale décide le remplacement de cette dernière par une chaudière à granulés.

Madame Le Maire présente deux devis à l'assemblée. Il est décidé le remplacement de cette dernière, la somme de 30 828.54 € HT sera à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil charge Madame Le Maire de constituer des dossiers de subvention auprès de tous les organismes susceptibles d'allouer des aides (Département, Etat, Région ...).

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

⇒ **Rénovation énergétique des sanitaires de l'école avec création d'une toilette accessible aux personnes à mobilité réduite**

A ce jour, la somme de 30 495.28 TTC (25 412.73 € HT) a été réglée. Le Département nous a versé la somme de 10 023.00 € et nous avons encaissé 7 083.98 € au titre de la DETR. Le solde des subventions a été réclamé.

⇒ **Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap)**

4 dossiers avaient été déposés :

- **Écoles** : un dossier d'AT avec demande de dérogation pour disproportion manifeste entre coût et avantage à rendre accessible les 2 salles de classe - Mesure de substitution : la salle d'activités. (Dérogation)
- **Mairie** : un dossier d'AT avec demande de dérogation pour disproportion manifeste entre coût et avantage à rendre accessible la Mairie - Mesure de substitution : l'Agence Postale. (Dérogation)
- **L'Agence Postale** : un dossier d'AT.
- **La salle d'activités** : un dossier d'AT.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2025

Ces dossiers ont reçu un avis favorable de la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (Préfecture) et les dérogations ont été acceptées. Des petits aménagements seront à prévoir (nez de marche, contraste entre la première et dernière marche et une boucle à induction magnétique). Madame le Maire informe du coût des travaux nécessaires.

⇒ Suite à notre demande de subvention relative à des travaux de voirie sur le Chemin de Randonnée (22 144 €HT), le Département nous a attribué la somme de 11 072 € soit 50 % , l'Etat au titre de la DETR a classé notre dossier sans suite, il conviendra de le redéposer début de l'année 2026 pour une nouvelle programmation.

⇒ SIVOS de la Béthune : Mme Le Maire informe les élus d'un risque de fermeture de classe l'an prochain et des différentes démarches effectuées pour éviter cette fermeture.

⇒ SDE 76 : le passage en LED du restant de la commune aura lieu début 2026,

⇒ 2 logements libres : points de situation sur les travaux réalisés, les logements sont disponibles à la location.

⇒ Réparation du véhicule communal début décembre,

⇒ Les Vœux de la Municipalité se dérouleront le 18 janvier 2026 à 15 h 00,

⇒ En raison de la période électorale, la gazette communale ne sera pas éditée comme habituellement, les associations réaliseront un petit journal des différentes animations du village.

⇒ Bilan du banquet du 11/11/2025 et distribution du colis des anciens,

⇒ M HENNEGUEZ, gérant de la Pépinière de la Roselière fera un don de 24 pieds de charmillé. Le Conseil Municipal adresse ses plus vifs remerciements à M HENNEGUEZ.

⇒ Naissance d'un enfant d'un employé communal.

⇒ Arrêt maladie d'une employée communale : Modification des horaires de l'Agence Postale.

⇒ Le Président du Comité des Fêtes informe ses collègues des animations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.



